

République française

Département de Seine-et-Marne

COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 09 juin 2023

Membres en exercice :
8

Date de la convocation: 05/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

Présents : 5

Présents : Achille HOURDÉ, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY

Votants: 8

Représentés: Jean-Pierre BLÉTARD par Gérard CHÂTEL, Nathalie LE COHU par Achille HOURDÉ, Marie-Claire ROQUES par Maria DECAUCHY

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime DE AMORIN

Objet: MARCHE PUBLIC - CONSULTATION DES ENTREPRISES - REHABILITATION RENOVIATION THERMIQUE ET MISE AUX NORMES - BLOC COMMUNAL SALLE POLYVALENTE MAIRIE ECOLE - DE_2023_030

Monsieur le Maire :

- **explique** à l'assemblée délibérante que, dans le cadre du projet de réhabilitation et mise aux normes avec rénovation thermique du bloc communal «salle polyvalente–mairie-école », il convient de lancer une consultation, dans le cadre de la procédure dite «marché à procédure adaptée», auprès d'entreprises agréées, afin de réaliser ces travaux,
- **précise** que cette consultation sera publiée dans un journal d'annonces légales et sera conforme aux dispositions réglementaires relatives à la dématérialisation des marchés publics,

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au lancement d'une consultation auprès d'entreprises agréées, dans le cadre du projet de réhabilitation et mise aux normes avec rénovation thermique du bloc communal « salle polyvalente-mairie-école », suivant la procédure dite « marché à procédure adaptée »,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour réaliser cette consultation auprès d'entreprises agréées,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer toutes les pièces inhérentes au marché avec les entreprises retenues.

Le Secrétaire de séance,
Maxime DE AMORIN

